

Victor  
fils naturel de  
Rosalie  
Cochet  
1298

Legitimation

Sous de leur mariage célébré à Reims  
le dix-huit août mil huit cent soixante  
dix-sept, Louis Jules Gibout,  
& Rosalie Cochet, ont légitimé  
l'enfant dont l'acte de naissance  
est ci-dessus.

Le Maire  
Mey Demungue

Le Mil huit cent soixante six, le Douze Septembre, onze heures  
du matin; pardevant nous, Aimé Louis Richardot, chevalier de la  
Légion d'honneur, adjoint au maire de la ville de Reims, Délégué aux  
fonctions d'officier de l'état civil; a comparu Adrien Joseph Billon  
âgé de soixante dix ans, administrateur des hospices, demeurant à  
Reims, lequel nous a déclaré que Rosalie Cochet, âgée de vingt deux  
ans, journalière née à Reims, y demeurant rue Geruzes, est accou-  
chée plus de l'hôtel Dieu, le Neuf Septembre courant, à onze heures  
du matin, d'un Garçon, qu'il nous a présenté d'un nomme  
Victor. De cette déclaration, acten présence de Monsieur  
Olivier Simon, âgé de quarante sept ans, employé des hospices,  
& de Chibault Florentin Ballossier, âgé de quarante sept ans,  
employé de la mairie Domicilié à Reims. Les comparants ont  
signé avec nous, lecture faite.

Simon

Billon

Ballossier

Prinard